

LOUVRE  
BANQUE  
PRIVÉE   
PAR LA BANQUE POSTALE

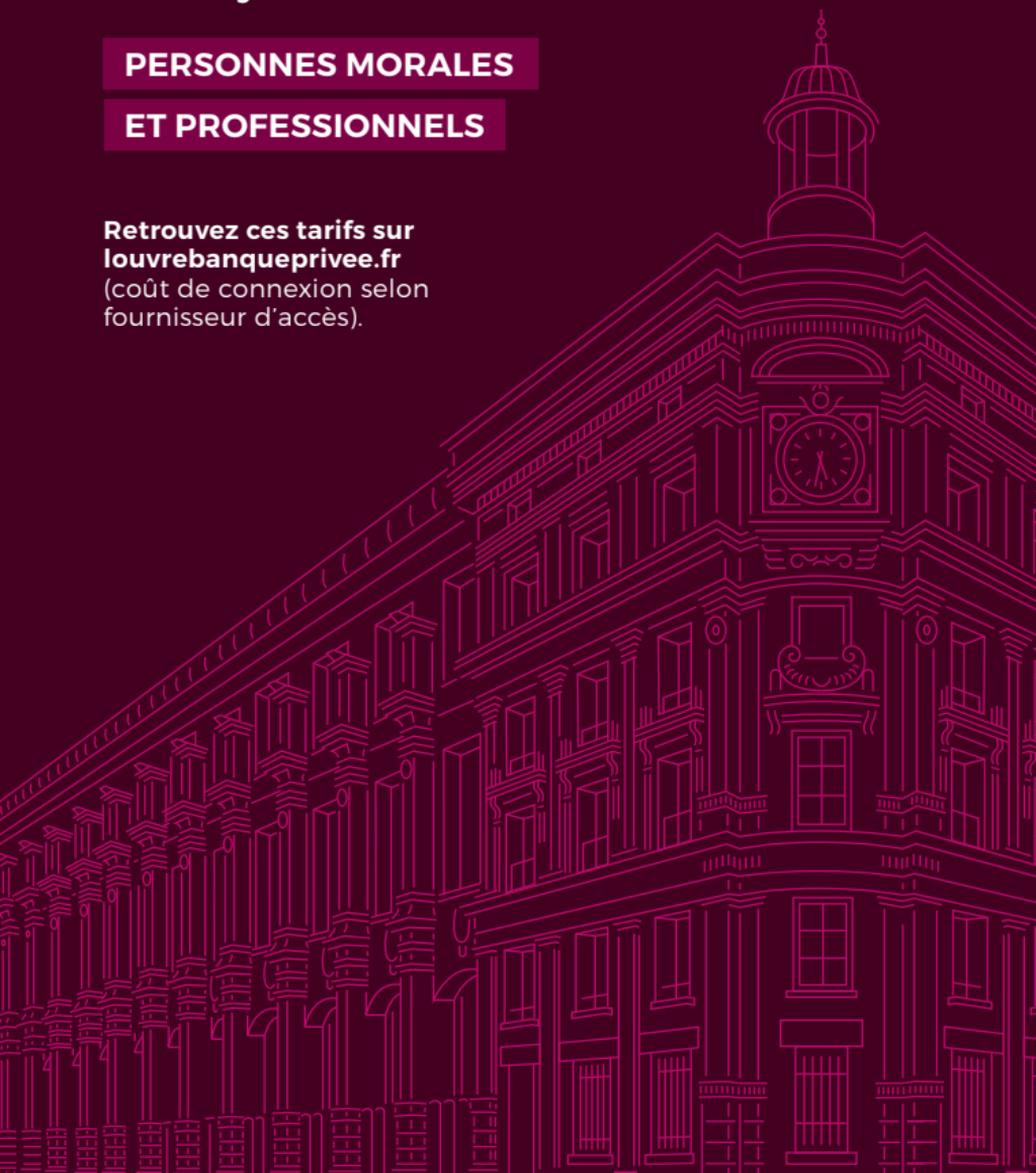
---

## Conditions et tarifs des principales prestations financières applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**PERSONNES MORALES**

**ET PROFESSIONNELS**

Retrouvez ces tarifs sur  
[louvrebanqueprivée.fr](https://louvrebanqueprivée.fr)  
(coût de connexion selon  
fournisseur d'accès).



Fidèle à sa démarche d'information et de transparence, Louvre Banque Privée vous présente dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de Compte des Personnes Morales et Professionnels, qui sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Nos produits et services sont destinés à vous apporter chaque jour des solutions concrètes et personnalisées. Votre Banquier Privé est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et vous apporter les réponses adaptées à vos projets.

S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, sauf indication contraire.

Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions assujetties à la TVA sont signalées par le sigle suivant : (TVA).

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être mis en service ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### Ouverture , clôture de compte

- Ouverture d'un compte..... **GRATUIT**
- Service bancaire de base<sup>(1)</sup>..... **GRATUIT**
  - Tenue de compte
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Carte MasterCard®
  - Relevé de compte mensuel en ligne ou par courrier
  - 2 chèques de banque par mois
  - Domiciliation de virements bancaires
  - Paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA
  - Délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
  - Changements d'adresse
  - Encaissement de chèques et de virements bancaires
- Liste des opérations automatiques et récurrentes ..... **GRATUIT**  
(maximum 10 ans)
- Frais de clôture de compte ..... **GRATUIT**

### Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif ..... 12,00 € par mois
- Frais de tenue de compte inactif ..... 2,50 € par mois  
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier) ..... soit 30,00 € par an

### Services en Pôle de Gestion Privée

- Remise de chèque à l'encaissement (en euros) ..... **GRATUIT**
- Frais de recherche archives simple  
(document(s) disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) ..... 20,50 €
  - à partir de 10 photocopies ..... 1,00 € par page supplémentaire
- Frais de recherche archives complexe  
(document(s) non disponible(s) en Pôle de Gestion Privée) ..... Sur devis

### Relevés de compte

- Expédition de relevé de compte :
  - mensuel à domicile ..... **GRATUIT**
  - par Internet via l'Espace Client<sup>(2)</sup> ..... **GRATUIT**
  - autre fréquence à domicile<sup>(3)(4)</sup> ..... 1,80 € par relevé  
à partir du 2<sup>e</sup> dans le mois
- Frais de duplicata de relevé de compte (par relevé) ..... 8,70 €
- Frais pour avis de crédit (expédition à domicile par avis)<sup>(5)</sup> ..... 1,20 €

### Prestations diverses

- Frais de gestion pour retour de courrier (boîte inaccessible, boîte ou destinataire non identifiable, non réclamé, anomalie d'adresse...)..... 8,50 € (TVA)

(1) Ensemble des services rattachés à un compte ouvert dans le cadre du Droit au compte sur demande de la Banque de France. (2) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (3) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire. (4) Facturation mensuelle. (5) Facturation trimestrielle à terme échu.

## BANQUE À DISTANCE

### Frais d'utilisation des services de banque à distance

Les services de banque à distance sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois)

- Internet (Espace Client)<sup>(1)</sup> ..... 2,25 € (TVA)
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel + prix appel ..... 1,50 € (TVA)

### Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte situation du compte par SMS ou par e-mail ..... 0,30 € par alerte reçue (TVA)
- Relevé de compte bihebdomadaire ..... 2,25 € par mois (TVA)
- Relevé de compte quotidien ..... 4,50 € par mois (TVA)

## MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### Virements SEPA<sup>(2)</sup> en euros

Réception d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> en euros ..... **GRATUIT**

Émission d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> en euros ou en devises d'un pays de l'EEE<sup>(3)</sup> (hors commissions additives. Cf. Opérations internationales)

Frais par virement occasionnel émis

- Entre comptes tenus au sein de Louvre Banque Privée :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... **GRATUIT**
  - par Internet via l'Espace Client..... **GRATUIT**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 4,00 €
  - par Internet via l'Espace Client..... **GRATUIT**
- Frais par virement immédiat ou administratif ..... 8,70 €

Frais par virement permanent émis

- Entre comptes tenus au sein de Louvre Banque Privée :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... **GRATUIT**
  - par Internet via l'Espace Client..... **GRATUIT**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 1,60 €
  - par Internet via l'Espace Client..... **GRATUIT**

(1) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (2) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2023 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican. (3) L'Espace Économique Européen couvre les pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

## Prélèvements

### Prélèvements effectués dans la zone SEPA / TIP

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement ..... **GRATUIT**
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA remis ..... **GRATUIT**
- Frais de prélèvement passé en Pôle de Gestion Privée ..... 0,25 €
- Frais d'impayé sur prélèvement remis..... 9,45 €

## Chèques

- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
  - en envoi simple ..... **GRATUIT**
  - en recommandé ..... 8,00 €
- Frais d'opposition sur chèque, chéquier ou série de chèques ..... 17,80 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros ..... 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises ..... 44,00 €  
auxquels s'ajoutent :
  - frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 25,00 €
  - commission de change : 0,05 % avec minimum 15,20 €
  - + commissions additives le cas échéant

## Dates de valeur

- Remise de chèque ..... J + 1 ouvrable<sup>(1)</sup> (J : jour de comptabilisation)
- Retrait d'espèces Distributeur Automatique de Billets.. J (J : jour du retrait)
- Paiement d'un chèque ..... J (J : jour de présentation)
- Émission d'un virement SEPA ou non SEPA..... J (J : jour de l'opération)
- Réception d'un virement ..... J (J : jour de réception des fonds)
- Virement de trésorerie en débit ..... J (J : jour de l'opération)
- Virement en crédit ..... J (J : jour de réception des fonds)
- Paiement d'un prélèvement .. J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise d'un prélèvement ..... J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise de virement ..... J (J : jour de remise)

(1) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### Commission d'intervention<sup>(1)</sup>

- Frais par opération..... 9,00 € par opération  
(avec un plafond de 200,00 € par mois)

### Opérations particulières

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision<sup>(2)</sup> .....14,50 €
- Frais par saisie-attribution .....110,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD)..... 10 %  
du montant dû au Trésor Public  
(Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

### Incidents de paiement

- Frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - forfait<sup>(3)</sup> par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € ..... 30,00 €
  - forfait<sup>(3)</sup> par chèque rejeté supérieur à 50 € ..... 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement ≥ 20 €  
pour défaut de provision ..... 20,00 €
- Frais de rejet de prélèvement < 20 €  
pour défaut de provision ..... Plafonné au montant  
du prélèvement rejeté
- Frais de non-exécution d'un virement  
pour défaut de provision ..... Maximum 20,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur  
non autorisé ..... 18,00 €
- Frais de non-exécution ou de rejet de tout ordre  
de paiement pour défaut de provision  
(par opération rejetée) ..... Montant du paiement rejeté  
(plafonné à 20,00 € maximum)

(1) Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (2) Frais non perçus en cas de rejet de chèque. (3) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarification pouvant être perçue en plusieurs mouvements sur le compte.

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

### Placements financiers<sup>(1)</sup>

**Frais fixes par compte** ..... 30,00 € par an (TVA)

### Droits de garde<sup>(2)</sup> (par an et prélevés semestriellement)

- Frais par ligne hors valeurs La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA ..... 4,50 € (TVA)
- Frais fixe par ligne de Titre Non Coté ..... 25,00 € (TVA)
- Commission proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors valeurs La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA<sup>(3)</sup> :
  - sur la part du portefeuille inférieure à 50 000 € ..... 0,21 % (TVA)
  - sur la part du portefeuille entre 50 000 € et 200 000 €.. 0,14 % (TVA)
  - sur la part du portefeuille supérieure à 200 000 € ..... 0,09 % (TVA)

**Frais de gestion des Titres Non Cotés (TNC)** ..... 80,00 € par an et par compte (TVA)

### Relevé spécifique aux instruments financiers

- Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) ..... **GRATUIT**

### Frais de transaction

Organismes de placement collectif (OPC<sup>(4)</sup>) : Rémunération de Louvre Banque Privée sur les frais de gestion. En sa qualité de distributeur, la banque peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion<sup>(5)</sup>, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre la banque et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à Louvre Banque Privée.

### Frais de souscription sur OPC

- OPC référencés ..... Nous consulter
- OPC non référencés ..... Selon le DIC<sup>(6)</sup> de l'OPC + courtage 30,00 € (TVA)
- OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti).....1 % droits d'entrée Pas de frais de courtage
- OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) ..... Selon le DIC<sup>(6)</sup> de l'OPC Pas de frais de courtage
- Droits de sortie OPC ..... Selon le DIC<sup>(6)</sup> de l'OPC

### Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 1,40 % / 15,00 € minimum
  - par Internet via l'Espace Client..... 0,60 % / 9,00 € minimum

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur). (2) Des droits de garde sont prélevés semestriellement sur la base des positions réelles au 30 juin et 31 décembre. (3) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (4) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (5) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée / sortie, aux frais de gestion et à leur assiette. (6) DIC : Document d'Informations Clés.

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 1,50 % / 50,00 € minimum
  - par Internet via l'Espace Client ..... 0,65 % / 35,00 € minimum
- Introduction - Privatisation ..... **GRATUIT**
- Édition d'un avis d'opéré par Internet via l'Espace Client ..... **GRATUIT**
- Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique) ..... 4,60 €

### Dates de valeur

- Achat au comptant ..... Jour
- Vente au comptant ..... Jour

**Frais par transfert de Compte-titres ordinaire** ..... 91,67 € (TVA)

### Service de Gestion en ligne

- des Opérations sur Titres ..... **GRATUIT**
- des Assemblées Générales ..... **GRATUIT**

## Financements

### Découvert

- Commission de plus fort découvert (calcul mensuel) (prélevé par trimestre) ..... 0,05 %
- Ouverture de crédit en compte ..... Nous consulter
- Autorisation de découvert ..... Nous consulter
- Dépassement d'autorisation de découvert ..... Taux de découvert autorisé en compte majoré de 3 points
- Commission d'ouverture de crédit .... 1,00 % du montant du crédit
- Commission de confirmation ..... de 0,25 % à 0,50 % du montant de l'autorisation
- Réexamen annuel de l'ouverture de crédit :
  - frais d'étude (prélevés lors de l'examen du dossier) ..... 50,00 €

### Engagement par signature

- Frais de dossier ..... minimum 32,00 €
- Commission annuelle (prélevée trimestriellement) ..... 1,50 % du montant de l'engagement
- Frais sur cautions émises par la banque :
  - frais d'acte simple ..... 35,00 €
  - frais d'acte complexe ..... 110,00 €
  - commission d'engagement perçue annuellement et d'avance ..... 1,00 % du montant de la caution  
75,00 € minimum

### Crédit amortissable

- Commission d'ouverture de crédit .... 1,00 % du montant du crédit / 900,00 € minimum
- Commission d'engagement ..... 1,00 % du montant du crédit
- Réédition du tableau d'amortissement ..... 26,00 €
- Changement de date de prélèvement ..... 22,00 €
- Renégociation de prêt ..... 1,00 % du capital restant dû / 900,00 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) ..... de 450,00 € à 650,00 €
- Mainlevée de garantie ..... 128,00 €
- Modification de garantie ..... 350,00 €
- Lettre d'information annuelle des cautions ..... **GRATUIT**

## OPÉRATIONS INTERNATIONALES

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

### Émission d'un virement non SEPA<sup>(1)</sup>

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
  - en Pôle de Gestion Privée ..... 0,10 % / minimum 25,00 €
  - par Internet via l'Espace Client ..... 0,08 % / minimum 20,15 €
- Frais par virement permanent émis ..... 11,70 €
- Commissions additives :
  - commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €
  - tous frais à charge du donneur d'ordre<sup>(3)</sup> ..... 11,70 €
  - frais de virement urgent (en date de valeur J) ..... 8,70 €
  - commission de réparation<sup>(4)</sup> ..... 6,00 €

### Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA<sup>(1)</sup>

- Frais par virement ..... 13,50 €
- Commissions additives :
  - commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €
  - commission de réparation<sup>(4)</sup> ..... 13,30 €

### Émission de chèques

- Commission en cas de paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque) ..... 0,10 % / minimum 36,70 €
- Commission d'acceptation - Impayé - Prorogation ..... 45,50 €
- Commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €

### Remise de chèques (en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement « Sauf bonne fin » ..... 0,10 % / minimum 32,50 €
- Commission d'encaissement « Crédit après encaissement » ..... 0,10 % / minimum 39,80 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation - Avis de sort ..... 45,50 €
- Commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €

### Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis d'opération ..... 2,35 €

(1) Pour les virements hors de l'Espace SEPA ou en devises, les frais de correspondant étranger peuvent être à la charge du bénéficiaire. (2) Commission non perçue pour les opérations en euros. (3) Si le mode « OUR » est exigé, tous frais à la charge du donneur d'ordre. (4) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

## RÉSOLUDRE UN LITIGE

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Banquier Privé ou du Directeur de votre Pôle de Gestion Privée par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé de réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de Louvre Banque Privée.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Louvre Banque Privée vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - Louvre Banque Privée - 48 rue du Louvre 75001 PARIS.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la consommation de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres, Case Postale G009, 75275 PARIS CEDEX 06 ou sur le site <https://mediateur.groupepostale.com>.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site [louvrebancqueprivée.fr](http://louvrebancqueprivée.fr) (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de la consommation de La Banque Postale soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site [www.amf-france.org/Formulaires-et-déclarations/](http://www.amf-france.org/Formulaires-et-déclarations/), votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

**Louvre Banque Privée** : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 190 138 494 €. Siège Social : 48 rue du Louvre - 75001 Paris. 384 282 968 RCS Paris. ORIAS n°07 004 983. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF. REP PAPIER : FR233171\_03XUYG.

**La Banque Postale** : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 €. Siège social : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris CEDEX 06. 421 100 645 RCS Paris. ORIAS n° 07 023 424. Établissement de crédit de droit français soumis au contrôle de l'ACPR et de l'AMF. REP PAPIER : FR231771\_03JRYJ.

**La Banque Postale Asset Management** : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 096 204,80 €. Siège social : 36 Quai Henri IV - 75004 Paris. 879 553 857 RCS Paris. Société de gestion de portefeuille. Agrément AMF sous le n° GP-20000031. REP PAPIER : FR231771\_03JRYJ.

**Tocqueville Finance** : SA au capital de 2 520 547,80 €. Siège social : 36 Quai Henri IV 75004 Paris. Mandataire d'intermédiation d'assurance - Enregistré au registre des intermédiaires en Assurance sous le N° 07 035 215. SIREN B381652072.

**Suravenir** : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Siège social : B 103 - 232 rue Général Paulet - 29802 Brest CEDEX 9. 330 033 127 RCS Brest. Société mixte régie par le code des assurances soumise au contrôle de l'ACPR.

**Suravenir Assurances** : SA au capital entièrement libéré de 45 323 910 €. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, 44800 Saint-Herblain. 343 142 659 RCS Nantes. Entreprise régie par le Code des assurances soumise au contrôle de l'ACPR.

**LOUVRE  
BANQUE  
PRIVÉE**  
PAR LA BANQUE POSTALE

